



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 MAI 2022

Compte-Rendu

Présents	7	Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE, Yves CLAUS, Mathilde THIERY, Sophie GADAT, Gilles BERLIER, Sébastien FORTIER
Pouvoirs	2	Emmanuelle AHYI-SENA donné pouvoir à Gilles Alexandra BALENO a donné pouvoir à Sophie GADAT
Absent	2	Sarah ANTOINE, Thibault BONTRON

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de contracter auprès d'un Etablissement bancaire une ouverture de crédit à court terme, de 75.000 Euros à rembourser en mai 2023, destinée à faciliter l'exécution budgétaire et pallier une éventuelle insuffisance temporaire de liquidité due notamment aux projets en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander au CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE l'attribution d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant de 75.000 euros remboursable en mai 2023 aux conditions ci-après annexées.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance.

- PREND L'ENGAGEMENT :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).
- de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

1- Proposition achat parcelle communale OA 1637
(Point présenté au Conseil Municipal du 31.3.2022, décision reportée)

Monsieur Michel DUCHATEL propose d'acheter la parcelle communal OA 1637 située sur le secteur « la Verne » à l'entrée du village Chez Layat. Cette parcelle de 134 m² (zone agricole), en bordure de route, se situe entre ses 2 propriétés. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre la parcelle A 1637 à Mr Michel DUCHATEL, précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur, fixe le prix à 1 € le m² en zone A soit 134 €, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2- Proposition achat parcelle communale jouxtant la parcelle OA 2206

Dans son courrier en date du 31 mars 2022, Monsieur Francis MOUCHET propose d'acheter la parcelle jouxtant la sortie immédiate de son garage. Après vérification sur le cadastre, cette parcelle appartient au département. Un rendez-vous sera prochainement fixé en Mairie avec le service concerné et Mr MOUCHET.

3- Proposition de vente à la commune des parcelles OC 115, 206, 262, 264, 1013

Madame VAUDAUX Mauricette souhaite se dessaisir de la totalité de ses terrains agricoles et forestiers (soit 5 parcelles) situés sur les secteurs de Vessy Sud, Champ de la Sauge, l'offiege. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre contact avec la SAFER afin d'étudier cette proposition et les possibilités de subventions.

4- Délégations consenties au Maire – Rectifications points 14 et 19

Suite à la délibération prise le 29 octobre 2020, il devient nécessaire que Monsieur le Maire puisse obtenir la délégation pour les procédures de bornage afin de faciliter les démarches administratives, notamment auprès des géomètres. Ainsi, il est important de consentir la délégation pour le point 14 « fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme » et le point 19 « signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme ». Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les délégations relatives aux procédures de bornage et fixer les reprises d'alignements.

5- Mise en place des jardins partagés pour les locataires des HLM MT BLANC

La Mairie est régulièrement sollicitée par certains locataires des HLM Mt Blanc souhaitant bénéficier d'un jardin. Aussi, il devient nécessaire de réattribuer ces parcelles suite aux départs de plusieurs locataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet de jardins partagés sur la parcelle communale A 2112, située derrière les HLM Mont Blanc, désigne Mr Gilles VANDERMARLIERE responsable de projet et interlocuteur principal auprès des locataires. Il aura à charge de solliciter les locataires pour le nettoyage de cette parcelle avant de délimiter les différents emplacements. Aucune contrepartie financière ne sera demandée pour la jouissance de ces jardins.

Fin de séance à 20h30.

La Secrétaire de Séance

Mathilde THIERY

Le Maire

Frédéric GUIBERTI

